

ERP accueille son 1 000^e adhérent et confirme sa forte croissance

**Communiqué de presse
Paris, lundi 22 octobre**

ERP est heureux d'annoncer que son 1 000^e adhérent a signé son contrat d'adhésion cette semaine. Cette étape importante confirme qu'ERP, en tant que premier éco-organisme DEEE* indépendant, est un acteur majeur sur le marché européen.

Les membres d'ERP bénéficient d'une conformité à la réglementation DEEE dans les 9 pays où ERP opère directement, et dans 22 pays supplémentaires grâce à l'offre « Europe plus ».

ERP a été fondé dans le but de fournir à ses adhérents une alternative aux éco-organismes nationaux par une mise en œuvre de la Directive DEEE alliant haute qualité et contrôle des coûts. Ce modèle économique a rencontré un fort succès, qui s'est traduit par une croissance et un développement rapide d'ERP. En moins de cinq années, ERP a réussi depuis sa création à s'implanter dans 29 pays européens. Sur cette même période, ERP a collecté et traité plus de 180.000 tonnes de DEEE, et vu son taux d'adhésions croître rapidement.

Umberto Raiteri, Président d'ERP, a déclaré : « *Nous sommes très fiers qu'ERP compte aujourd'hui 1 000 adhérents. Il s'agit d'un résultat significatif qui confirme la satisfaction de nos adhérents au regard du service que nous fournissons. ERP a toujours eu pour ambition d'être un leader sur le marché et est heureux que ces sociétés nous fassent confiance. Nous espérons accueillir de nouveaux adhérents pour accompagner notre croissance dans les années à venir.* »

L'une des raisons pour lesquelles ERP rencontre un tel succès auprès des sociétés soucieuses de se mettre en conformité à la réglementation DEEE tient au fait que nous pouvons fournir des solutions sur mesure à chacun de nos membres. En offrant trois niveaux d'adhésion (membre européen, membre national, ou membre associé) et la possibilité d'une extension via notre offre Europe Plus, chacun de nos adhérents bénéficie d'une solution accessible, efficace, en phase avec ses besoins et avec les différentes réglementations nationales.

ERP, qui est le premier éco-organisme pan-européen, opère directement en Autriche, en France, en Allemagne, en Irlande, en Pologne, au Portugal, en Espagne et au Royaume-Uni. Les opérations commenceront début 2008 en Italie. Au travers de son offre Europe Plus, ERP est en mesure de proposer une conformité à la Directive DEEE en Belgique, en Bulgarie, à Chypre, en République Tchèque, au Danemark, en Estonie, en Finlande, en Grèce, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, au Luxembourg, à Malte, aux Pays Bas, en Norvège, en Roumanie, en Slovaquie, en Slovénie, en Suède et en Suisse. L'offre Europe Plus est disponible exclusivement pour les membres européens d'ERP.

Historique d'ERP:

ERP a été fondé en décembre 2002 par Braun, Electrolux, HP et Sony en réponse à l'introduction de la Directive Européenne relative aux Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE). La mission d'ERP est d'assurer une mise en œuvre de cette directive au meilleur coût et ce, au bénéfice des sociétés participantes et des consommateurs. Cet objectif est rendu possible par des stratégies innovantes de gestion des déchets et par la mise en œuvre de la Directive au niveau national selon un ensemble de principes respectueux du développement durable.

ERP est le premier éco-organisme DEEE à opérer dans de nombreux pays européens et le premier organisme à faire bénéficier le consommateur des avantages d'une multinationale spécialisée dans le domaine du recyclage des DEEE. ERP s'est avérée être une solution la plus concurrentielle pour les entreprises dans les pays où elle fonctionne déjà.

A ce jour, ERP est opérationnelle dans 8 pays – En Autriche, en France, en Irlande, au Portugal, en Pologne, en Espagne et au Royaume-Uni. Les opérations débiteront début 2008 en Italie.

Pour davantage d'information, consultez notre site Internet : www.erp-recycling.org.

* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques